

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 18 septembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024EL250919

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - SOLER Catherine LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle

ABSENTS : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence -

POUVOIRS : MOUHEL Philippe pour LAMOLIE Michel – SOLER Cathy pour YARZABAL Isabelle

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2

Objet : Dispositif « Pass Citoyen »

VU la délibération du Conseil Municipal relative à la mise en place du dispositif « Pass Citoyen » ;

CONSIDERANT que le dispositif s'applique aux jeunes de 15 à 25 ans selon les critères définis dans la délibération citée ci-dessus ;

CONSIDERANT que pour bénéficier d'une aide financière, les jeunes doivent satisfaire à deux critères : avoir obtenu la partie théorique (le Code) du permis de conduire et avoir validé une action citoyenne ;

CONSIDERANT que Audrey VILELA, Maël SAUBION et Maxime SAUBION ont rempli ces deux critères ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibérations, le Conseil Municipal vote, par 16 voix pour, une aide financière de 150 euros à Audrey VILELA, Maël SAUBION et Maxime SAUBION. Le financement de cette dépense est assuré à l'article 6 574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 de la Commune de CASTETS.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire.

Philippe MOUHEL

La secrétaire de séance,

Vanessa FRUIT

